
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MARS 2022

Délibération n°2022-03-03

Vote du budget 2022.

LE VINGT-DEUX MARS DEUX MILLE VINGT-DEUX à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2022.
Date d'affichage : 16 mars 2022.
Date d'envoi de la convocation : 16 mars 2022.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Martial BOUISSOU, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Céline LE GOUÉ, Loïc BULÉON, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Absents avec procuration :

Sophie HARNOIS avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.
Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.
Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN.
Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.
Juliette LOUIS avec procuration à Éric ROUSSEAU.
Fadila BOUTAYEB avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ.

Absente :

Stéphanie DOLIMONT

Saliha GHARBI a été nommée secrétaire de séance.

Conseil municipal du 22 mars 2022

DELIBERATION N°2022-03-03

VOTE DU BUDGET 2022.

REFERENCES :

- Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2312-1 et suivants.
- Instruction M 14.

Après avoir entendu le rapport général du budget de l'exercice 2022 de la commune de Saint-Yrieix présenté par son maire, Jean-Jacques FOURNIÉ,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 07 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 au 1^{er} janvier 2022,

- **ADOpte** à l'unanimité des suffrages exprimés par 22 voix « pour » et 6 « abstentions » (Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS, Olivier DELACROIX, Romain BLANCHET, Martine FOUSSIER et Fadila BOUTAYEB par procuration) le budget prévisionnel 2022 lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- ⇒ Fonctionnement : 8 261 100 €.
- ⇒ Investissement : 2 798 000 €.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 24 mars 2022.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE	
<p>Reçu à la Préfecture de la Charente le : <u>28 MARS 2022</u></p>	<p>Affiché le : <u>28/03/2022</u></p>

ACCUEIL
A Saint-Yrieix, le 28/03/2022
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.

